

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 15 décembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-trois le Quinze du Mois de Décembre							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	21						
Date de la convocation : 23 novembre 2023	Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD.							
Date d'affichage : 23 novembre 2023	Présents par procuration : Ghislaine FAYON-BOUCHARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Flore COUTURE donne pouvoir à Véronique BOREL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Magali CRAUSER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND							
Vote : Pour : 21	Absent : Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE.							
Contre : 0								
Abstention : 0	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : REHABILITATION URGENTE DU GYMNASE

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) 2024

La Ville de Murat connaît une forte dynamique sportive depuis quelques années et son gymnase est structurant pour le territoire au-delà des frontières communales : utilisé de 8h à 22h30 du lundi au dimanche sans interruption pour les associations et les scolaires. De plus le Hand-Ball Club Muratais s'apprête la saison prochaine à monter avec son équipe féminine en catégorie Nationale 3.

La structure est donc largement utilisée et essentielle pour l'accès au sport sur le territoire mais très vieillissante. Le 1er décembre 2023, deux problèmes majeurs sont apparus :

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2023 015-200071702-20231215-DE_2023_142-DE
--

- 1- LE SOL du gymnase dont les dalles se sont affaissées à plusieurs endroits s'est fracturé et a ainsi déchiré une partie du revêtement. Ce défaut provient des dérèglements climatiques et de l'ancienneté de la structure (gel, dégel, sécheresse, gonflement). Si la Mairie a réussi à appliquer une rustine de sol celle-ci est dérogatoire, dangereuse et interdite pour les compétitions au niveau national.
- 2- LA TOITURE en bac acier a le même jour fait connaître de nombreuses brisures liées au première neige et fontes et provoquant ainsi de nombreuses fuites à l'intérieur de la structure.

Il est donc essentiel de réussir à traiter en urgence ces deux problèmes majeurs et récemment apparus dans notre gymnase pour permettre la SECURITE et la BONNE PRATIQUE SPORTIVE pour tous au-delà des seuls habitants de la commune, pour le territoire.

La Ville souhaite donc réaliser les travaux suivants :

- ETANCHEITE DE LA TOITURE avec l'application d'un revêtement de laine de roche d'épaisseur de 50mm permettant aussi un meilleur classement au feu et une meilleure isolation comme c'est déjà le cas sur nos vestiaires et notre piscine.
- REHABILITATION COMPLETE DU SOL avec l'installation d'un sol de catégorie P2 aussi bien pour la pratique scolaire, associative et semi-professionnelle en nationale 3.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
REFECTION TOITURE	89 454,31 €		FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024	6%	15 000,00 €
REFECTION DU SOL	161 338,00 €		CONSEIL REGIONAL	17%	42 858,60 €
			AGENCE NATIONALE DU SPORT	17%	42 267,60 €
			DETR 2024	20%	50 158,46 €
			DSIL 2024	20%	50 158,46 €
TOTAL HT	250 792,31 €		TOTAL	79,9%	200 443,12 €
TOTAL TTC	300 950,77 €				

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **SOLLICITE** une subvention de 50 158.46 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre de la DSIL 2024 ;
- **SOLLICITE** une subvention de 50 158.46 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre de la DETR 2024 ;
- **DIT** que l'acquisition n'a pas été encore réalisée et sont prévus rapidement en 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2023 015-200071702-20231215-DE_2023_142-DE